

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL N°C-202412-167 Du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente à Rosières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents :

WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean-Marc, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, François AUDIBERT, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de PLANET Olivier), AUDIBERT François (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de ROUSTANG Yves), CARRIER Martine (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), MOZZATTI Albert (pouvoir de MARCHAL Yannick), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de PIOLAT Didier).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir: 9

Date de la convocation 10 décembre 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2024

Le Président informe le conseil que les attributions de compensation définitives 2024 restent inchangées par rapport aux attributions provisoires 2024, actées par délibération n° C-202401-010-du 30 janvier 2024.

Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibérer à l'unanimité des présents, décide d' :

Approuver les attributions de compensation définitives de 2024 telles que présentées dans le tableau annexé à la présente.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus. Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE Secrétaire de séance

Annexe à la délibération n° C-202412-167

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2024

Communes	AC Définitives 2021	AC Définitives 2022	AC Définitives 2023	AC définitives 2024
Beaumont	-4 237,93 €	-4 237,93 €	-4 237,93 €	-4 237,93 €
Chandolas	9 082,55 €	9 082,55 €	9 082,55 €	9 082,55 €
Dompnac	-2 598,71 €	-2 598,71 €	-2 598,71 €	-2 598,71 €
Faugères	-4 102,04 €	-4 102,04 €	-4 102,04 €	-4 102,04 €
Joyeuse	386 931,24 €	386 931,24 €	386 931,24 €	386 931,24 €
Lablachère	82 557,85 €	82 557,85 €	82 557,85 €	82 557,85 €
Laboule	-6 332,67 €	-6 332,67 €	-6 332,67 €	-6 332,67 €
Loubaresse	-1 240,47 €	-1 240,47 €	-1 240,47 €	-1 240,47 €
Payzac	20 738,42 €	20 738,42 €	20 738,42 €	20 738,42 €
Planzolles	-4 222,74 €	-4 222,74 €	-4 222,74 €	-4 222,74 €
Ribes	-3 328,83 €	-3 328,83 €	-3 328,83 €	-3 328,83 €
Rocles	-1 461,09 €	-1 461,09 €	-1 461,09 €	-1 461,09 €
Rosières	147 609,92 €	147 609,92 €	147 609,92 €	147 609,92 €
Sablières	3 626,10 €	3 626,10 €	3 626,10 €	3 626,10 €
St-André Lachamp	-5 015,49 €	-5 015,49 €	-5 015,49 €	-5 015,49 €
St-Genest de Beauzon	-1 479,21 €	-1 479,21 €	-1 479,21 €	-1 479,21 €
St-Mélany	-4 346,57 €	-4 346,57 €	-4 346,57 €	-4 346,57 €
Valgorge	-5 974,57 €	-5 974,57 €	-5 974,57 €	-5 974,57 €
Vernon	-3 123,89 €	-3 123,89 €	-3 123,89 €	-3 123,89 €
AC positives		650 546,08 €	650 546,08 €	650 546,08 €
AC négatives		-47 464,21 €	-47 464,21 €	-47 464,21 €